



Envoyé en préfecture le 13/07/2016
Reçu en préfecture le 13/07/2016
Affiché le
ID : 029-212902332-20160706-16E-DE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

16. PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - APPROBATION DE LA TARIFICATION DE LA CARTE UNIQUE ET DU REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES- MEDIATHEQUES DE QUIMPERLE COMMUNAUTÉ

Exposé :

Lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2015, la Ville de Quimperlé a décidé d'adhérer, par voie de convention, au Plan de développement de la lecture publique de Quimperlé Communauté afin d'optimiser les services de lecture publique en direction de la population et d'élargir le lectorat.

Dans le cadre de ce Plan de développement, il est prévu la mise en place d'une carte unique d'abonné donnant accès aux collections de l'ensemble des bibliothèques-médiathèques du réseau « Matilin », à partir de septembre 2016.

Services et fonctionnement de la « carte Matilin » :

« Matilin », le réseau des 16 bibliothèques-médiathèques du territoire, coordonné par Quimperlé Communauté, propose un catalogue commun de 200 000 documents (tous supports confondus) à emprunter ou à consulter sur place.

La carte d'abonné, valable aujourd'hui uniquement dans la bibliothèque d'inscription sera utilisable, à partir du 19 septembre 2016 dans l'ensemble des 16 bibliothèques-médiathèques du réseau Matilin :

- Une seule inscription permettra d'emprunter un total de 20 documents pour 4 semaines avec un maximum de 10 documents par médiathèque.
- Le prêt et le retour des documents se feront dans la bibliothèque d'emprunt.
- Les réservations de documents pourront se faire sur l'ensemble des collections.
- Chaque abonné ne disposera plus que d'une seule carte, la « carte Matilin ». Sa fabrication est assurée par Quimperlé Communauté.
- Le règlement intérieur commun (voir annexe) à tous les équipements fixe pour l'utilisateur les règles de fonctionnement de cette carte et des équipements.
- Les cotisations annuelles seront perçues par la bibliothèque d'inscription.

Tarifification unique:

L'inscription sera individuelle, y compris pour les enfants, et soumise à un tarif unique :

- Moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et de l'AAH : gratuit
- Adultes de 25 ans et plus : 10€

Les cartes vacanciers et collectivités (écoles, associations...) ne sont valables que dans la bibliothèque d'inscription :

- Vacanciers : 5 € pour 2 mois plus une caution de 100 €
- Collectivités : gratuit dans la bibliothèque de la commune, 10€ dans le reste du réseau.

Par ailleurs, spécifiquement pour la Ville de Quimperlé, il est proposé d'instituer une indemnité forfaitaire de 50 € pour tout document non restitué dans un délai maximal de 8 semaines.

Calendrier de mise en place de la carte :

- Fin mai 2016, (à l'ouverture de la nouvelle médiathèque de Rédéné), inscriptions et réinscriptions aux tarifs municipaux avec la « carte Matilin » pour un usage limité à la bibliothèque de la commune, afin d'anticiper le remplacement des cartes.
- 19 septembre 2016 : lancement de la carte unique « Matilin » et activation des droits d'accès au réseau.

La carte « Matilin » sera valable dans les 16 équipements du réseau et la tarification unique s'appliquera pour les nouvelles inscriptions.

Envoyé en préfecture le 13/07/2016

Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

10/08/2016

Les abonnements en cours seront repris et les anciennes cartes « Matilin ».
Les anciennes cartes non renouvelées deviendront inutilisables à partir du 19 septembre 2016.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- la mise en place de la carte unique « Matilin »,
- les tarifs suivants liés à la carte unique, aux conditions et modalités précisées ci-dessus :
 - Moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et de l'AAH : gratuit
 - Adultes de 25 ans et plus : 10€
 - Carte Vacanciers : 5 € pour 2 mois plus une caution de 100 €
 - Carte Collectivités : gratuit dans la bibliothèque de la commune, 10€ dans le reste du réseau.
- la mise en place d'une indemnité forfaitaire de 50 € pour tout document non restitué dans un délai maximal de 8 semaines :
- le nouveau règlement intérieur commun aux bibliothèques – médiathèques du territoire joint en annexe.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 15 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016.

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.**



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

